



Bruxelles, le 15 mars 2019
(OR. en)

7501/19
ADD 1
OJ CRP1 11

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles

20 mars 2019 (9:00)

ADDENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Il convient d'ajouter les points suivants:

Points sans débat (I)

Affaires économiques et financières

24. **(évent.)** EMIR/contreparties centrales - surveillance

1 **C** 7621/19 + ADD 1
EF

25. **(évent.)** Statuts du SEBC et de la BCE

1 7622/19 + ADD 1
EF

o

o o

Le point suivant est modifié et doit se lire:

Télécommunications

9. Règlement établissant le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité et le Réseau de centres de coordination
Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue



Première lecture



Sur la base d'une proposition de la Commission
